

## Formulaire de demande d'accès en zone concernée par la mise en place des bornes rues Saint-Malo et Saint-Martin

	Samt-Iviai tili			
Cadre réserver à l'administration N° dossier : Validité d'accès :	A remplir et déposer avec les pièces justificatives préalablement photocopiées  A la Police Municipale de la Ville de Bayeux 2 rue Saint-Patrice, 14 400 Bayeux Tel : 02 31 92 02 42 Horaires : du lundi au vendredi de 08h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h30			
Vous pouvez bénéficier d'une autorisation d'accès si :				
• Vous disposez d'une place de stationnement ou d'un garage privé dans une des rues concernées par le dispositif.				
• Vous êtes une personne à mobilité réduite ou invalide résidant dans une des rues du périmètre nous vous invitons à prendre contact avec la Police Municipale pour étudier les modalités d'accès possibles.				
Demandeur : Nom et prénom : Raison sociale : Demeurant :				
Adresse :				
Téléphone fixe : Adresse mail :	Téléphone portable :			
Pour l'emplacement situé : Adresse (si différente de celle indiquée ci-avant) :				
Pour le véhicule : Numéro de la plaque d'immatriculation :				
Pour la borne :				
Rue Saint-Malo	Rue Saint-Martin			



## Formulaire de demande d'accès en zone concernée par la mise en place des bornes rues Saint-Malo et Saint-Martin

N° dos	réserver à l'administrationsier : ssier : sé d'accès :	on:	
1/ un	<b>licite :</b> accès via téléphone port Oui	able (gratuit)	
2/ un a	accès via télécommande	(payant : 28 € TTC)	
	Oui s souhaitez une télécom	Non mande, merci de bier	n vouloir régler la somme de 28 € TTC
Docu		Chèque s renseigné et signé e	t les justificatifs suivants en fonction de votre
F	Ayant-droits Résidents (propriétaires et ocataires)	Types d'usages  Avec parking privé	Justificatifs  O Pièce d'identité O Carte grise du véhicule O Justificatif de domicile au sein d'une des rues concernées par le dispositif O Justificatif de garage au sein d'une des rues concernées par le dispositif  • propriétaire : taxe foncière • locataire : bail mentionnant le garage pour le locataire  Une seule autorisation d'accès est délivrée par véhicule.
	PMR et invalides résidants dans les rues concernées	Avec macaron carte européenne de stationnement ou carte CMI (carte mobilité inclusion) ou carte GIG-GIC	<ul> <li>Pièce d'identité</li> <li>Carte grise du véhicule</li> <li>Justificatif de domicile</li> <li>Carte européenne de stationnement ou carte CMI (carte mobilité inclusion) ou carte GIG-GIC</li> <li>Une seule autorisation d'accès est délivrée par véhicule.</li> </ul>
s	Police, urgences, secours et ambulances, entreprises funéraires	Véhicules en intervention	Carte professionnelle
١	Véhicules affectés à une mission de service public	Véhicules en intervention	Carte professionnelle



## Formulaire de demande d'accès en zone concernée par la mise en place des bornes rues Saint-Malo et Saint-Martin

<u>Cadre réserver à l'administration</u> : N° dossier : Validité d'accès :			
Engagement du demandeur : Je soussigné, Certifie exacts les renseignements contenus dans la présente demande,			

Fait en deux exemplaire à Bayeux, Le .....

Signature (précédée de la mention « Lu et approuvé »